

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
BESANCON

CANTON
BESANCON 2

COMMUNE :
ECOLE-VALENTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
D'ECOLE-VALENTIN**

Du 08 Juin 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le 08 Juin 2026

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en Mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de madame la vice-présidente du CCAS.

Nombre de membres

- en exercice :	15
- présents :	11
- votants :	13
-ayant donné procuration :	2
-absents excusés :	4
- absents :	0

Présents : Lagoutte Verrier Karen, Voisin Aude, Mergen Maxence, Louveau Hubert, Andreosso Brigitte Boiteux Doriane, Martinez Najate, Tonnelier Virginie, Rousselle Léa, Courtejaire Jean-Pierre, Foti Sylvie

Absents excusés : Yildirim Kadir, Gaudin Claire, Esprit Carine, Jacquinot Amandine

Secrétaire de séance : Aude Voisin.

Dans le cadre des compétences du conseil d'administration en matière d'attribution d'aides et de prestations, ce dernier peut également prendre l'initiative d'apporter son soutien et attribuer une aide financière à des associations caritatives.

Date de la convocation :
01.06.2026.

Date d'affichage : 12.06.2026

Pour l'année 2026, il est décidé d'octroyer :

- 500 € à la banque alimentaire de Franche-Comté ;

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION : ASSOCIATIONS
CARITATIVES**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention à l'association caritative nommée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.
Pour copie conforme.

Résultat du vote :

-pour :	13
-contre :	0
-abstention :	0

La Vice-Présidente du CCAS,
Lagoutte Verrier Karen

